

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire

Affiché en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du 10 septembre 2010

Date de Convocation du Conseil Municipal : 6 septembre 2010

Présents

M Maniquaire Michel, Mme Reymond Fabienne, Mme Filoni Graziella, M Durif-Varambon Bernard, M Rey Thierry, Mme Saffon Brigitte.

Excusés :

M Noirot Jérôme, pouvoir donné à Thierry Rey, Melle Proupin Dominique, pouvoir donné à Brigitte Saffon

Secrétaire

Graziella Filoni

1. Accord adhésion à la commune d'Auragne au SIVU

La délibération est votée à l'unanimité des 8 voix.

2. Election de deux délégués suppléants au SIVU

Bernard Durif-Varambon et Fabienne Reymond sont élus à l'unanimité des 8 voix par le Conseil comme suppléants au SIVU, Monsieur Thierry Rey et Mme Saffon Brigitte étant titulaires.

3. Suivi des dossiers en cours

- **PLU**

Le document a été approuvé par le sous-préfet. Le PLU est exécutoire à compter du 22 août 2010.

SCOT pays du Sud Toulousain

Le SCOT propose, dans son document d'orientation et d'objectifs qui fixe les règles opposables aux documents de planification communaux, une augmentation de 20 maisons neuves jusqu'en 2030, sur 2,5 hectares à 5 hectares. Le PLU exécutoire autorise sur la commune la construction de 25 maisons sur 5,67 hectares. En conséquence, un courrier est adressé au SCOT afin que ce léger dépassement soit accepté dans le document d'orientation du SCOT puisque Esperce a déjà réalisé un effort de diminution

des surfaces constructibles futures, en conformité avec les demandes des services de l'Etat et des compagnies consulaires.

Droit de Prémption Urbain (DPU) : La sous-préfecture de Muret réclame une carte supplémentaire qui montrera explicitement la zone U sur laquelle s'exerce le DPU. Ce document graphique sera envoyé rapidement à la sous-préfecture.

- Ecoulement des eaux pluviales

Concernant l'écoulement des eaux pluviales de la salle des fêtes sur le terrain de M. Maggiolo, une demande de renseignements a été adressée à l'Agence Technique départementale qui a répondu. En conséquence, une lettre sera adressée à M. Maggiolo faisant état de la réponse juridique et technique à sa demande.

- Assainissement

Les travaux de la deuxième tranche de raccordement au tout à l'égout démarreront début octobre, soit avec un léger retard par rapport au calendrier initial.

De plus, la demande de programmation de la dernière tranche de travaux de raccordement est effectuée auprès de la CCVA.

4. Décisions modificatives

Suite au paiement du sinistre de Madame Thomas, il est demandé de transférer la somme de 811,80 € du chapitre D022 (dépenses imprévues de fonctionnement) au chapitre D6718 (autres charges exceptionnelles).

La décision modificative est votée à l'unanimité des 8 voix.

5. Informations diverses

SMIVOM : la commune peut bénéficier de 533 kg de compost à aller chercher chez Transvert. Ce compost sera stocké sur le terrain de la salle des fêtes et utilisé par la commission «environnement» de la commune.

Le curage du fossé du chemin des taillades a été effectué.

L'inscription au concours du village fleuri est proposé à la commission Environnement.

Réouverture du bar commerce de proximité à Grazac : inauguration le 11 septembre à 11h30.

La famille Maniquaire a offert deux composteurs : le premier est installé dans le jardin Pelata, le deuxième à l'école.

M. Luc Jalibert propose une pompe à eau manuelle à usage décoratif à installer dans le village. La proposition est acceptée avec les remerciements du Conseil Municipal.

Forum des associations : il aura lieu le 12/9 à Auterive.

6. Questions diverses

Pas de questions diverses.